

Date de la convocation : 20/11/2018	Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 15 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de votes : 19
L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le 29 Novembre à 19 h. 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'AMOU, convoqué le 20 Novembre 2018 s'est réuni en séance publique dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Florence BERGEZ, Maire.	Présents : Florence BERGEZ, Maire, Jean-Pierre DUFOURCQ, Jean-Pierre CORDIER, Christian DUFAU, Karen RICARRERE, Alain LUBET, Christine MINVIELLE, Serge BOUVIER, Isabelle ESCOUTELOUP-BOULY, Christine DANEL, Céline GAITS, Martine GAITS, Alain DESSA, Odile LAFITTE, Bernard LAGIERE
Secrétaire de séance : Mme Christine DANEL	Excusé(s) : Mme Nathalie GUILLEMOTONIA (pouvoir à Jean-Pierre CORDIER), M. Claude LAFERRERE (pouvoir à Christine MINVIELLE), Jean-Jacques DARMAILLACQ (pouvoir à Florence BERGEZ), Guillaume DARMAILLACQ (pouvoir à Jean-Pierre DUFOURCQ),

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 septembre 2018

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2018 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2 – POINT SUR DOSSIER EN COURS :

Arrivée de Jean-Pierre DUFOURCQ et Alain DESSA

- PLAN de REFERENCE : En l'absence de Mr Guillaume DARMAILLACQ, référent sur le dossier, Madame le Maire présente l'état d'avancement du dossier. Elle rappelle la concertation publique qui s'est déroulée le 8 novembre. Une trentaine d'administrés étaient présents. Il s'agissait d'échanger, sous la forme d'ateliers, sur la vision de l'avenir d'AMOU sur diverses thématiques (espaces publics, patrimoine, habitat, mobilité.....). Ce fut une soirée très intéressante et riche avec la satisfaction pour les administrés présents d'être associés à cette démarche.

La phase 2 arrive à son terme. Il s'agit de l'élaboration concrète du plan de référence avec ses fiches actions. Le document provisoire a été présenté en comité technique le vendredi 23 novembre dernier. Elle précise que le document de travail a été transmis à chaque membre du conseil en les invitant à faire part de leurs observations. Mr Jean-Pierre CORDIER fait part de ses interrogations sur les programmes immobiliers avec des terrains de 250 m².

Mr Jean-Pierre DUFOURCQ évoque la localisation des potentielles zones d'activités qui n'a pas été totalement reprise.

Quelques modifications seront apportées au document avant présentation au comité de pilotage le 14 décembre prochain à 9 h 30. Elle invite les conseillers municipaux à y assister en nombre.

Arrivée de Isabelle ESCOUTELOUP-BOULY

- ARASEMENT DU SEUIL DES ARENES : Madame le Maire rappelle l'obligation d'araser le seuil des Arènes pour le rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire. Elle précise que l'entreprise EGAN AQUITAINE a été retenue pour ces travaux qui devraient être réalisés en 2 temps pour un montant de 76.800,00 € H.T. (tranches ferme et optionnelles) financé en

totalité par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Elle indique également que l'arrêté préfectoral d'autorisation a été signé le 15 novembre. La première tranche a été réalisée mardi 27 et mercredi 28 novembre.

Madame le Maire rappelle son inquiétude sur la solidité du pont après la réalisation des travaux. Elle indique en avoir fait part au représentant de l'Etat en visite ce jour à AMOU. Il s'agit d'un ouvrage départemental, et le Président du conseil départemental des Landes a été saisi dans ce sens.

- PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS : Madame le Maire indique que le dossier suit son cours. Elle a été invitée à siéger avec la Président de la Communauté de Communes en Commission Départementale de Préservation des Espaces naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) pour défendre le dossier. Un avis favorable a été rendu conditionné à une étude mesurant les impacts réels du projet et recensant les mesures à mettre en place pour que l'activité touristique puisse générer une plus-value pour l'activité agricole locale.
- MISE EN PLACE DISPOSITIF DE RECEPTION MOBILE ORANGE : Le chantier est en cours pour une mise en service de l'ouvrage fin décembre au plus tard. Il garantira une couverture mobile (Orange) sur le centre-bourg avec l'accès à la 4G.

3 - COMPTE-RENDU des COMMISSIONS VOIRIES des 10/10 et 19/11 2018 :

Mrs Alain LUBET et Christian DUFAU, co-présidents, présentent les compte-rendus des travaux de la commission qui traitaient essentiellement des travaux de voirie qui seront réalisés suite aux intempéries de mai et juin derniers (nettoyage réseau, réfections trottoirs et voirie, curage fossés). La SARL LAFONT, moins-disante, a été retenue pour l'essentiel des travaux. Mr Christian DUFAU précise que les travaux sont programmés début décembre.

Mr Alain LUBET fait état de la récente visite de la D.D.T.M. (Police de l'Eau) sur le ruisseau de « Marlat » qui était à l'origine de l'arrivée d'une « vague » sur l'Avenue d'Aquitaine. Tous les obstacles présents sur le cours d'eau pourront être enlevés sans en modifier le lit. Un franchissement pourra également être rétabli dans les mêmes conditions. La commission se chargera de ces travaux et contactera le propriétaire riverain dans ce sens. Il indique également que le chemin de « Marlat » sera aménagé avec la création d'un fossé côté gauche en aval du ruisseau jusqu'au virage où une traversée sera réalisée afin de canaliser au mieux les eaux de ruissellement.

Il précise ensuite que la commission s'est rendue sur le ruisseau du Cassou qui a quitté son lit pour la 2^{ème} fois en une vingtaine d'années traversant plusieurs habitations. Le technicien rivière, qui s'est rendu sur les lieux, pense que l'aménagement d'un merlon sur la largeur du chemin pourrait résoudre le problème.

Les travaux d'épaveuse sont en cours et la campagne de curage de fossés a commencé conformément au recensement qui en avait été fait.

4 – PARTICIPATION FORFAITAIRE A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Arrivée Odile LAFITTE

Madame le Maire rappelle le dossier relatif à l'application de la participation communale forfaitaire à l'assainissement collectif pour les immeubles « Pavillons du Soleil » et « Scaap Kiwifruits/Sofruileg ». L'Agence d'Aide Aux Collectivités Locales a été interrogée sur le sujet et il en ressort que l'application de la délibération actuellement en vigueur soit le seul recours. La seule marge de manœuvre résiderait en l'application partielle ou totale de la délibération. Elle propose à l'assemblée de se prononcer. Le conseil municipal à la majorité décide d'appliquer la délibération en vigueur en l'état (16 voix pour, 2 contre et 1 abstention)

5 – COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AGRICULTURE (REUNION MARCHE) :

Mr Jean-Pierre DUFOURCQ rappelle la décision de création d'une commission mixte consultative pour le marché dominical. Il fait état de la récente réunion avec les commerçants pour évoquer les élections de leurs représentants.

Le projet de règlement a été validé par les commerçants présents. Il sera soumis à la fédération départementale qui consultera les instances syndicales concernées pour validation. Ce règlement validé sera ensuite soumis à l'approbation du conseil municipal.

Pour ce qui est des élections des représentants des commerçants à la commission consultative, le dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au vendredi 7 décembre. Les élections seront ensuite organisées par correspondance.

La commission élue pourra ensuite se mettre au travail avec notamment la réorganisation du marché.

Il informe ensuite le conseil municipal que 3 sites seront étudiés par la communauté de communes pour l'implantation d'une zone d'activités dans le cadre du P.L.U.I.h.

D'autre part il rappelle que la boucherie ouvrira ses portes le 1^{er} décembre sur le site « Pom d'AMOU » et il précise qu'une boutique d'électroménager pourrait s'installer également en début d'année. Il évoque également l'échange de Guilhaume DARMAILLACQ avec le gérant de l'Intermarché pour l'implantation d'une « annexe » dans le centre-bourg.

6 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « PETANQUE D'AMOU » :

Mme le Maire fait état de la demande d'une subvention exceptionnelle de l'association « Pétanque d'AMOU » pour une participation aux frais de déplacements d'une équipe aux championnats de France.

Après échange de vues, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50 € par licenciée pour participer à ces frais.

7 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AMOU-BONNEGARDE-NASSIET :

Comme lors des séances précédentes, il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 6.370,00 € correspondant au reversement de l'impôt sur les spectacles.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

8 – COMPTE-RENDU COMMUNAUTE DE COMMUNES DU 13/09/2018 :

Mr Alain LUBET présente un compte-rendu des points débattus lors de la dernière séance du conseil communautaire du 8 novembre dernier à CASTAIGNOS-SOUSLENS :

- Désignation du tiers APLI en qualité de Délégué à la Protection des Données conformément à la réglementation
- Signature de la convention tripartite (Commune-d'AMOU / CC des Luys / Caisse des dépôts et Consignations) pour un financement du Plan de Référence.
- Approbation rapport d'activité SIETOM de Chalosse 2017
- PLUIH et modification PLU AMOU pour Parc résidentiel de Loisirs
- Voirie et dégâts intempéries sur Communes d'AMOU et de CASTAIGNOS-SOUSLENS
- Projet de fusion en 2019 des Offices de Tourisme des communautés de communes Coteaux et Vallées des Luys et Chalosse Tursan par la création d'une Société Publique Locale.

- Validation par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Projet Educatif de Territoire et octroi du label qualité au « Plan Mercredi »
- Validation de dossiers de demandes d'aides économiques
- Proposition de positionnement de zones d'activités dans le futur PLUIh
- Point sur le projet de restructuration de l'EHPAD d'AMOU et projet de résidence autonomie.

9 – COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES :

Madame le Maire informe l'assemblée que la réforme des listes électorales entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019, avec la mise en place, par la commune, d'une commission de contrôle au plus tard le 10 janvier 2019.

La commission administrative chargée dans chaque commune des inscriptions et des radiations sur la liste électorale est donc supprimée. Le Maire détient désormais la compétence des inscriptions et des radiations. Toutefois, un contrôle des décisions du maire pourra être effectué a posteriori par la commission de contrôle mise en place.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition de la commission dépend du nombre de listes élues lors du dernier renouvellement et de l'ordre du tableau. De plus, les conseillers doivent être volontaires. Dans les communes dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

- de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- de 2 conseillers municipaux appartenant à la 2^e liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation ne peuvent siéger au sein de la commission.

Il est donc procédé à la composition de cette commission comme suit :

Liste 1 : Isabelle ESCOUTELOUP-BOULY / Bernard LAGIERE / Serge BOUVIER – (suppléante Christine MINVIELLE)

Liste 2 : Christian DUFAU / Céline GAITS – (suppléante Odile LAFITTE)

14 - QUESTIONS DIVERSES :

● **Harmonium Eglise Saint-Pierre :**

Madame le Maire donne lecture de la réponse de Mr Patrice FERRE suite à la proposition de convention de prêt pour l'harmonium de l'Eglise d'AMOU qui n'est plus utilisé aujourd'hui. Il précise que les frais engagés pour la remise en état avant exposition dans le musée sont un frein à la signature de cette convention. Il s'engage par contre à restituer l'instrument si jamais un souci survenait.

Vu l'absence de Mr Jean-Jacques DARMAILLACQ, il est décidé de reporter la prise de décision à une date ultérieure

● **Demande de A.B.N Basket :**

Madame le Maire donne lecture d'une demande d'A.B.N. Basket pour la pose de revêtement pour la pose de stickers publicitaires sur le revêtement de sol de la salle de la digue et la pose de toiles publicitaires amovibles sur un des pignons intérieurs. Le conseil municipal répond favorablement à cette demande à la condition que les stickers puissent être enlevés très facilement et soient implantés en dehors des tracés de jeux.

● **Visite de Madame le Sous-Préfet :**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu ce jour Madame le Sous-Préfet. Les dossiers en cours ont pu être évoqués (plan de référence, arasement du seuil.....) Il a été ensuite discuté de la réforme territoriale, du statut de l' élu, de l'intercommunalité, des futures échéances électorales.....) La rencontre s'est poursuivie par la visite des écoles, du cabinet médical et en fin du pôle commerces de proximité de « Pom d'AMOU ».

- Mme le Maire indique que l'entreprise Art & Cos a reçu le prix de l'innovation dans le cadre de l'opération « Néo Aquitains ».
- Madame le Maire précise que la cérémonie des vœux se déroulera le vendredi 4 janvier à 19 heures à la salle de l'Etoile. Mme Odile LAFITTE rappelle que la médiathèque intercommunale pourra à cette occasion offrir un livre aux mères des nouveaux nés de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé à 22 h., la séance est levée.

Commune de AMOU
Registre des délibérations du Conseil municipal

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 29 novembre 2018	
N° délibération	Objet de la délibération
2018-047	
2018-048	
2018-049	
2018-050	

Emargements des membres du conseil municipal 29 novembre 2018	
Le Maire, Florence BERGEZ	
LUBET Alain Maire-Adjoint	RICARRERE Karen Maire-Adjoint
LAFERRERE Claude Maire-Adjoint	DUFOURCQ Jean-Pierre Maire-Adjoint
DANEL Christine Maire-Adjoint	ESCOUTELOUP-BOULY Isabelle
DARMAILLACQ Jean-Jacques	DARMAILLACQ Guillaume
DESSA Alain	DUFAU Christian